Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal de la Ville de Gennevilliers



Direction Administrative et Juridique

V1

Séance publique du mercredi 27 septembre 2023

Convoqué le mercredi 27 septembre 2023, le Conseil Municipal de la Ville de Gennevilliers s'est réuni en mairie, Salle du conseil à 20h, sous la présidence de Monsieur le Maire, Patrice LECLERC.

Présents :

Accusé de réception - Ministère de l'intérieur :

Patrice LECLERC, Anne-Laure PEREZ PAR 1821 PAR 1927 A BRAIN PORTAT, POR TOUMI, Grégory BOULORD, Roger DUGUE, Isabelle MASSAR 1928 PRECENT PREC

Etaient représentés :

Philippe CLOCHETTE (représenté par Isabelle MASSARD), Alexandra D'ALCANTARA (représentée par Zineb ZOUAOUI), Christophe BERNIER (représenté par Laurent NOEL), Maria-Blanca FERNANDEZ (représentée par Céline LANOISELEE), Ibrahima NDIAYE (représenté par Carole LAFON), Christian DESCHENES (représenté par Véronique DESMETTRE), Richard MERRA (représenté par Aymeric LABADIE), Aurélie REMACLE (représentée par Eloi SIMON), Fabienne MOREAU (représentée par Mariama GASSAMA), Mohammed DDANI (représentée par Sofia MANSERI), Sylvie MOREL (représentée par Sonia BLANC), Karine CHALAH (représentée par Laetitia GHIRARDI)

Absents excusés :

Elsa FAUCILLON, Ahcen MEHARGA, Ibrahima DIALLO, Philippe HALLAIS

Ne prend pas part au vote :

Nombre de votes pour : 39

Nombre de votes contre :

Nombre d'abstentions :

Mention du vote : Adoptée à l'unanimité

Face aux prix qui flambent : le pouvoir doit prendre des mesures concrètes immédiates

Vœu présenté par le groupe des élus Front de Gauche Gennevillois

L'inflation, particulièrement marquée dans les secteurs de l'alimentation, de l'habitat et de l'énergie, pèse davantage sur le budget des foyers modestes que sur celui des ménages aisés.

Face à cette réalité, les discours insupportables et culpabilisants sur la responsabilité individuelle en matière d'économie d'énergie, et notamment ceux de la ministre Olivia Grégoire, semblent déconnectés. Cette dernière va jusqu'à suggérer d'apprendre à cuisiner pour contrer la précarité alimentaire, alors que les prix des produits de base ont grimpé jusqu'à 16% par rapport à l'année précédente.

Dans un pays parmi les plus riches du monde, un tiers de nos concitoyens est incapable de prendre trois repas équilibrés quotidiennement, tandis que 35% d'entre eux manquent même des ressources pour trois repas par jour en termes de quantité.

Paradoxalement, les entreprises des secteurs de l'énergie et de l'agro-alimentaire ont maintenu ou augmenté leurs bénéfices. Notons que, dans l'agro-alimentaire, les coûts des matières premières comme la viande et les céréales ont baissé de 6% et 20% respectivement. Malgré cela, les marges réalisées au détriment des producteurs, des salariés et des consommateurs ont bondi de 45%.

Il y a un an, nous mettions en garde sur le choix cornélien entre se loger et se chauffer. Aujourd'hui, la situation s'aggrave, forçant de plus en plus de nos concitoyens à renoncer à se nourrir.

C'est pourquoi le conseil municipal de Gennevilliers demande à Emmanuel Macron, Président, à prendre les mesures suivantes :

- Réinstaurer le tarif réglementé du gaz et assurer le maintien de celui de l'électricité,
- Pérenniser le bouclier tarifaire sur l'énergie pour les particuliers,
- Exonérer les produits de première nécessité de la TVA,
 Mettre en place un encadrement des prix avec un coefficient multiplicateur sur les matières agricoles.

Loi N° 82 213 du 2 mars 1982 Acte reçu par le représentant de l'état 1004/10/23 Affiché le 06 (10/23

Exécutoire le 06 / 10/23

Le Maire Patrice LECLERC

Signé électroniquement le Le 3 octobre 2023